

Semaine pour les alternatives aux pesticides

L'Agence de l'eau aide à 50 % les collectivités pour supprimer les pesticides dans les espaces publics

Sur le bassin versant de la Méditerranée¹, 450 collectivités sont déjà passées au « Zéro pesticide », comme Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Pontarlier, Bourg-en-Bresse, les communes du Lac du Bourget, le Grand Narbonne, Castelnaudary, Aigues-Vives, Apt, ainsi que de nombreuses communes rurales.

>> Les solutions techniques alternatives aux pesticides existent

Elles sont faciles à mettre en œuvre et permettent même des économies : paillage, plantes couvre-sol, essences végétales adaptées au climat évitent de désherber et permettent aussi de réduire l'arrosage. Le désherbage lorsqu'il reste nécessaire devient mécanique, thermique ou manuel.

Il s'agit d'un retour à des pratiques logiques : entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible.

>> Sur le bassin versant de la Méditerranée

- 90% des points de suivi sur les eaux superficielles et 84% des points de suivi sur les eaux souterraines ont été contaminés au moins une fois par une matière active sur l'année 2010.
- 182 captages d'eau potable sont contaminés par les pesticides

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse – programme de surveillance 2010

>> Zéro pesticide dans les espaces publics : 96 % des Français sont favorables

Contrairement aux idées reçues, les Français souscrivent majoritairement aux démarches « zéro pesticide » dans les espaces publics et sont prêts à accepter les mauvaises herbes². La réglementation incite également de plus en plus les collectivités à agir : les pesticides les plus préoccupants pour la santé³ sont interdits dans les parcs, les jardins publics, les cours de récréation...). Les chantiers de traitement doivent également faire systématiquement l'objet d'une information, d'un balisage et d'un délai d'éviction du public.

>> L'Agence de l'eau soutient les collectivités qui s'engagent dans des démarches de réduction ou de suppression de l'usage des pesticides, à hauteur de 50% des investissements (plan de désherbage, formation, communication, investissement en matériel alternatif à l'usage des pesticides).

La gestion des espaces verts et de la voirie avec des pesticides représente une source de pollution de l'eau significative : **40 % des quantités d'herbicides appliquées en ville sur des surfaces imperméables se retrouvent directement dans les cours d'eau ou sont lessivés vers les nappes d'eau souterraines.**

Contact presse à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :
Valérie Santini - 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

¹ Bassin versant du Rhône, de la Saône et de leurs affluents, fleuves côtiers de la Méditerranée et Corse

² Selon le 1er baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé en novembre 2011 par l'Ifop pour le ministère chargé de l'Écologie, les agences de l'eau et l'Onema.

³ Substances classées cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction...